La tarification

Les tarifs journaliers, applicables au 1er avril 2023 :

Chambre seule:

 Hébergement :
 62,70 €

 Dépendance :
 69,76 € à

 - GIR 1/2 :
 26,22 €

 - GIR 3/4 :
 16,64 €

 - GIR 5/6 :
 7,06 €

Chambre double:

<u>Hébergement</u>: 58,38 €

<u>Dépendance</u>:
- GIR 1/2: 26,22 €
- GIR 3/4: 16,64 €
- GIR 5/6: 7,06 €

Des aides financières peuvent vous aider à payer les frais d'un séjour en hébergement temporaire :

- possibilité d'intégrer une partie du financement dans le plan APA à domicile pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4 ;
- l'ASH (aide sociale à l'hébergement);
- des aides des caisses de retraite.

L'instruction des dossiers de financement peut être assurée par l'équipe administrative de l'EHPAD.

Inscription

Les demandes d'admission sont à formuler par écrit ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30.



Contacter pour cela:

Le Cadre de Santé

Tél: 03 23 97 56 01 Fax: 03 23 97 56 32 cadre.ehpad@ch-lenouvion.fr

Le Responsable de l'Hébergement

Tél: 03 23 97 56 39 Fax: 03 23 97 56 57 hebergement@ch-lenouvion.fr

L'Equipe soignante

Tél: 03 23 97 56 61 dpi.ehpad@ch-lenouvion.fr



HEBERGEMENT TEMPORAIRE

EHPAD « Résidence La Thiérache »



40, rue André Ridders 02170 Le Nouvion-en-Thiérache

Tél: 03 23 97 56 39

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une durée maximum de 3 mois dans l'année.

Les objectifs

- permettre aux personnes de pouvoir continuer à vivre chez elles et, pour ce faire, de pouvoir ponctuellement avoir recours à un hébergement temporaire;
- permettre à leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement et passer le relais;
- peut également être utilisé comme une première étape avant une entrée définitive en maison de retraite.

Le personnel

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont formés à la bientraitance, aux droits des patients, à la gestion des troubles du comportement et à la méthodologie de l'humanitude.



Les activités

Chaque résident organise sa journée comme bon lui semble. Des activités et animations collectives lui sont proposées chaque jour.



Le programme hebdomadaire est distribué à chacun, en même temps que le menu. Le résident en hébergement temporaire bénéficie des mêmes services que les autres résidents :

- des activités de vie quotidienne (cuisine, jardinage...),
- des activités motrices (gymnastique douce, promenades, parcours extérieur de santé, relaxation...),
- des activités de stimulation cognitive (mémoire, lecture, chant, écoute musicale...),
- · des ateliers saveurs des terroirs,
- l'accès au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- des soins esthétiques...



Informations pratiques



Les visites ont lieu tous les jours de 11 h à 21 heures.

L'accueil en hébergement temporaire est de 3 mois par an maximum en continu ou en discontinu.

Une place de disponible à l'EHPAD du Nouvion.

Un personnel médical, une équipe soignante et paramédicale, une équipe d'animation, des personnes qualifiées toujours à vos côtés.

En dotation globale, vous avez un service « clé en main ».